



ENTENTE SUR L'ENFOUISSEMENT RÉGIONAL

Les réponses à vos questions

En novembre 2015, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay ont signé une entente pour l'utilisation du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station pour l'enfouissement des déchets. Cette entente marquait le début d'une collaboration régionale concernant la gestion des matières résiduelles. Ainsi, il a été convenu que la ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay utiliseraient le site de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean dès le 1^{er} décembre 2017, après la fermeture du LET de Saguenay.

Plusieurs questions nous sont posées dans ce dossier, la RMR tient donc à vous partager certaines informations souvent demandées.



Quels avantages tirerons-nous au Lac-Saint-Jean de ce projet?

Pour la Régie des matières résiduelles, les revenus générés par l'enfouissement pourraient être utilisés, par exemple, pour financer la collecte des matières organiques et diminuer une hausse de taxes. Depuis plus de huit ans, la RMR n'a pas augmenté la taxe des citoyens pour l'ensemble des services offerts (collecte du recyclage et des déchets, écocentres, programmes divers). Au surplus, la RMR remet aux municipalités hôtesse une redevance à l'enfouissement pour chaque tonne reçue au LET. Pour la municipalité de Saint-Bruno, cela représente actuellement un montant de 1,31 \$ par tonne et pour Hébertville-Station, 1,57 \$. Ces montants sont versés directement aux municipalités à titre de compensation et sont indexés chaque année. Les municipalités recevront une redevance aussi sur les tonnes supplémentaires en provenance du Saguenay.

Comment allez-vous gérer l'arrivée de lixiviat supplémentaire?

Il n'y aura pas de lixiviat supplémentaire produit par l'augmentation des tonnages. Pourquoi en est-il ainsi? Avec l'augmentation de la quantité de déchets, les cellules seront comblées et fermées plus rapidement. Puisque le lixiviat est généré par les eaux de pluie s'écoulant au travers des déchets et que le projet actuel ne prévoit pas l'augmentation de la superficie et du volume total du site, la quantité de lixiviat ne sera pas augmentée au cours des prochaines années. Ainsi, l'arrivée des tonnages supplémentaires n'augmentera pas les charges et débits rejetés au ruisseau. Des modifications devront être apportées au niveau des opérations, mais ces modifications n'auront pas d'impacts négatifs sur les caractéristiques du lixiviat et sur les débits générés.

Est-ce que les camions en provenance de Saguenay passeront par le Lac-Saint-Jean?

A priori, les camions de Saguenay arriveront de l'est (Jonquière). Donc, cela n'augmentera pas la circulation provenant du Lac-Saint-Jean. Le chemin d'accès est accessible via la route 170, peu après la municipalité de Larouche. Concernant la route 170, l'arrivée de camions supplémentaires a fait l'objet d'une étude par le ministère des Transports et la RMR afin d'assurer la sécurité des lieux.

Qu'en est-il des odeurs?

La RMR travaille de concert avec les citoyens touchés. Après quelques mois de travail, la situation s'est améliorée et les épisodes d'odeurs se font plus rares dans les zones critiques. Plusieurs mesures ont été prises depuis le mois de juillet 2017 :

- Installation de neutralisants d'odeurs autour du bassin d'accumulation du lixiviat.
- Étude de caractérisation des odeurs pour identifier les sources.
- Acquisition d'une station météo pour mieux planifier les opérations.
- Installation de torchères mobiles pour brûler les biogaz.
- Accélération des démarches visant l'installation de la torchère permanente.



Installation de neutralisants d'odeurs autour du bassin.

La RMR invite les citoyens qui croient être témoins d'un épisode d'odeurs en lien avec le site à prendre contact avec elle pour que l'information soit colligée et vérifiée.

Pour plus d'informations

projetlet.com

Suivez-nous sur Facebook 



Avez-vous consulté les citoyens pour ce projet?



La RMR a fait deux soirées d'information et quatre ateliers thématiques.

Depuis la signature de l'entente en novembre 2015, la RMR a fait deux soirées d'information ainsi que quatre ateliers thématiques. Ces ateliers ont permis d'identifier tous les enjeux sociaux entourant le transport, les nuisances, les zones d'agrandissement potentielles ainsi que ceux concernant le plan de gestion des matières résiduelles. Toute l'information concernant ces soirées est disponible sur le site Internet www.projetlet.com dans la section documentation. D'autres soirées d'information sont prévues en 2018, quand le choix de la zone d'agrandissement sera fait à la lumière des études techniques et des recommandations des consultations publiques.

Avez-vous les autorisations nécessaires pour accueillir les déchets du Saguenay?

Concernant la provenance des déchets, la RMR est déjà autorisée à recevoir des déchets du Saguenay. À court terme, la RMR dispose d'un décret permettant l'enfouissement annuel de 70 000 tonnes par année. D'ici la fin de 2017, tout est en règle pour recevoir des tonnes supplémentaires et respecter les autorisations. À moyen terme, une demande de modification de ce décret a été déposée au ministère de l'Environnement afin d'augmenter la capacité annuelle car le Saguenay devrait générer annuellement 100 000 tonnes supplémentaires au site. Cette autorisation est attendue d'ici quelques semaines. Par contre, il est évident qu'à ce rythme, le site aura atteint sa pleine capacité d'ici une quinzaine d'années. Il sera donc nécessaire de l'agrandir. Pour ce faire, la RMR devra refaire la démarche pour recevoir un nouveau décret pour agrandir le site.



Régie des matières
résiduelles du Lac-Saint-Jean
625, rue Bergeron Ouest
Alma, Québec, G8B 1V3

418 669-0513
418 239-0513